

COMMUNE DE JAULGONNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 JANVIER 2010

Etaient présents : Mme M. MARCHAND – Mme .A BRUNEAU– Mme A. MARICOT – Mr J.M. HERAULT – Mr L. SIMONET – Mr G. MATHIEU – Mr E. ROBY – Mr S. MOROY – Mr P. TARAMINI – Mme C. DUSSART – Mme J. TELLIER –Mme N. RABINEAU – Mr D. BEAUMONT – Mme I. MARCHAND-LARUE – Mr Ph. DUBAUX
Mr L. SIMONET a été élu secrétaire de séance.

PROJET DE DECLASSEMENT DE CHEMINS ET SENTIER RURAUX

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe du projet de déclassement des chemins et sentier ruraux dans le but de mettre en œuvre une procédure d'aliénation des ces chemins et sentier ruraux dans les conditions prévues à l'article L161-10 du Code Rural. Il décide de confier à Monsieur Rodolphe CHOLLET – Géomètre à Château-Thierry – la mission de préparation du dossier devant être soumis à enquête publique.

NON RENOUELEMENT DE LA MISSION ATESAT - D.D.E.-

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas renouveler la Mission d'Assistance Technique fournie par l'Etat à compter de l'année 2010, donc de ne pas signer la convention proposée par la Direction Départementale de l'Equipement.

INDEMNITE DE CONSEIL au Trésorier de la Trésorerie de Condé en Brie

Le Conseil Municipal décide à la majorité de renouveler, pour l'année 2009, sa demande de concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Il décide de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder, pour l'année 2009 et à ce titre, l'indemnité de Conseil calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

SECRETARIAT DE MAIRIE - RECRUTEMENT

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'autoriser le Maire, au nom de la Commune, à signer une convention de mise à disposition de Madame Fabienne NOIRET, Adjointe Administrative 1^{ère} classe au poste administratif de secrétaire de mairie.

AIRE DE JEUX JARDIN GEORGES HARDY TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire effectuer des travaux supplémentaires au niveau de la clôture de l'aire de jeux pour permettre l'installation d'un jeu supplémentaire pour les enfants par l'Entreprise MATHIEU BERGER pour un montant de 662,00 € hors taxes, soit 791,75 € hors T.T.C.

POUR AFFICHAGE OFFICIEL DU 4 mars 2010 AU 4 juin 2010

Le Maire,

